



Un particulier peut il emettre une note d'honoraires ?

Par **awagueye**, le **07/12/2009** à **22:55**

Bonjour, rn je suis étudiante en Master 2 Finance sur Paris. j'ai travaillé à temps plein du 15/10/2009 au 16/11/2009, pour une banque, comme opératrice de saisie. la banque ne m'a pas fait de contrat de travail. Mon employeur m'a payé 450€ le 16/11/2009 par chèque. lors de la remise du chèque par mon employeur, il a voulu que je lui fasse une note d'honoraires. Etant donné que j'ai pas eu de contrat de travail avec eux, suis-je obligée de leur fournir cette note d'honoraires ? Quels sont les avantages pour l'entreprise ? Et l'inconvénient pour moi ?